

Huitième assemblée générale de la société géologique Suisse

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Eclogae Geologicae Helvetiae**

Band (Jahr): **1 (1888-1890)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

die noch ausstehenden Beträge kurz notiren, » für die Zukunft wohl zu berücksichtigen.

Die Rechnungsrevisoren unterbreiten der Gesellschaft die folgenden Anträge :

- 1) Die Rechnung zu genehmigen.
- 2) Dem Kassier, Herrn Mühlberg, für seine Arbeit und getreue Verwaltung, insbesondere für die viele Mühe und Sorgfalt, welche er sowohl auf die Herstellung als den Verkauf der Photographien verwendete, den Dank aus zu sprechen.

Basel und Frauenfeld den 13 August 1889,

Die Rechnungsrevisoren :

A. GUTZWILLER-GONZENBACH.

U. GRUBENMANN.

C

HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE SUISSE

le 10 septembre 1889, à 8 heures du matin

AU LYCÉE, A LUGANO

Présidence de E. RENEVIER, professeur.

Onze membres sont présents.

1. Personne ne demandant qu'il soit donné lecture

du procès-verbal de la précédente assemblée, qui est déjà imprimé, on passe à l'ordre du jour.

2. Le président donne lecture du rapport du Comité pour l'année 1888-1889, rapport qui contient un résumé des comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour l'année qui va commencer.

3. Lecture est faite du rapport des reviseurs des comptes, MM. Gutzwiller et Grubenmann, qui l'un et l'autre ont été empêchés de venir à la séance. Ils ont trouvé les comptes exacts et proposent de les approuver, en exprimant le vœu qu'à l'avenir le caissier fasse connaître aux contrôleurs le nombre des cotisations arriérées.

4. Les reviseurs proposent en outre de voter des remerciements à M. Mühlberg, pour tout le soin qu'il a mis soit à exécuter les photographies dans les excursions de l'année dernière, soit à en soigner la vente.

5. Ces propositions sont successivement approuvées, de même que la gestion du Comité, et le budget du prochain exercice tel qu'il figure dans son rapport.

6. Il est donné lecture d'une lettre de M. E. FAVRE, qui se voit, à regret, obligé de donner sa démission de membre du Comité. A la votation pour son remplacement, M. L. ROLLIER, à Saint-Imier, est élu par 8 suffrages sur 9 votants.

7. MM. GRUBENMANN et C. SCHMIDT sont nommés reviseurs des comptes pour le prochain exercice.

8. Le président donne lecture de deux réponses de la Commission géologique fédérale relatives à la création d'une place, où seraient déposés les catalogues des bibliothèques suisses, et où les géologues pourraient obtenir des indications bibliographiques, et des renseignements sur les bibliothèques où se trouvent les ouvrages dont ils

auraient besoin. La Commission est d'accord en principe sur l'utilité de cette création et serait disposée à la faciliter par un petit subside; mais elle désire savoir comment on éviterait certaines difficultés, en particulier celle-ci : que les bibliothèques ne prêtent pas leurs ouvrages au dehors sans exiger des garanties, qui varient d'un endroit à l'autre. Une discussion s'engage sur ce sujet entre MM. LANG, DE FELLEBERG, SAYN, RENEVIER et GILLIÉRON, discussion qui montre que les idées varient beaucoup sur ce projet et les moyens de l'exécuter. En conséquence, l'assemblée adopte la proposition de M. DE FELLEBERG de renvoyer l'affaire au Comité.

9. Relativement à l'autre proposition de M. CHOFFAT, que la Société géologique s'occupe de former des dessinateurs de fossiles, personne n'émet un avis contraire à celui qui a été formulé dans le rapport du Comité, et l'assemblée décide de laisser tomber la chose.

10. L'assemblée décerne la présidence de la réunion scientifique qui va suivre à M. le prof. OMBONI de l'Université de Padoue, et désigne comme secrétaires MM. L. DUPARC et C. SCHMIDT.

11. Le président demande si quelqu'un a une proposition individuelle à faire. Personne ne prenant la parole, il lève la séance et cède le fauteuil à M. OMBONI pour présider la Section géologique de la Société helvétique des sciences naturelles.

Le Secrétaire français : V. GILLIÉRON.
